

# Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français mis au défi des risques systémiques

## Déclaration du groupe Associations et du groupe Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Il y'a quelques mois, le GIEC annonçait qu'il nous reste 3 ans pour redresser la trajectoire de nos sociétés et ainsi garder l'espoir d'une terre vivable. Il ne s'agit pas moins de la survie de nos organisations sociales, de la biodiversité, de notre économie et de nos démocraties. Au fond, il s'agit là de notre quête d'humanité.

La manière dont nous construisons notre système assurantiel nous renvoie en miroir notre manière de faire société, notre vision des protections que nous nous apportons collectivement, notre vision de la solidarité.

Ce que révèle ce travail mené par le Conseil, c'est que les assureurs nous alertent sur l'incapacité du système privé – assurance, réassurance et financiarisation de celle-ci – à faire face à l'augmentation des risques majeurs qui nous attendent.

Le premier message de fond étant bien sûr à la socialisation des pertes, planifiées insoutenables par le monde de l'assurance.

Le second, répété unanimement lors de nos travaux étant à l'urgence impérieuse de la prévention. Il est temps de mesurer, d'intégrer les coûts des dégradations environnementales causées par les activités humaines et sources de ces risques majeurs. Il est temps d'imaginer d'autres modes de développement plus respectueux des écosystèmes et de notre santé.

Mais alors que pourrait se présager à long terme le risque de faillites d'États, l'incapacité pour les plus précaires de bénéficier d'une assurance à la hauteur de l'enjeu, que les trajectoires environnementales ne répondent pour le moment ni aux objectifs légaux, ni aux objectifs du GIEC, cet avis reste encore insatisfaisant.

Dans ce travail à la complexité inouïe, il nous faut tout d'abord remercier l'ouvrage remarquablement mené par nos rapporteurs en matière d'auditions, de technicité et de compilation d'informations.

Nous pouvons regretter cependant l'envers d'un tel avantage : l'acculturation technique a drastiquement contraint l'espace du débat politique sur le fond.

A l'occasion de la plénière, le groupe des associations et le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse (OEMJ) ont souhaité partager à l'assemblée quelques conclusions et interrogations soulevées par les travaux :

Premièrement, alors qu'au cours des travaux, le pays traversait le scandale « Orpea », où des « fossoyeurs » ont construit leurs fortunes par la gestion privée lucrative des EHPAD aux dépens de la dignité humaine, cet avis n'interroge pas la nature hybride

entre le monde assurantiel mutualiste à but non-lucratif et les assurances privées lucratives. Par exemple, la loi sur l'assurance récolte devrait augmenter près de 5 fois les subventions des contrats d'assurance pour les agriculteurs et ce, quel que soit le modèle économique et statutaire des assureurs. Un instrument aussi essentiel que notre système de protection collective face au risque agricole et climatique ne devrait-il pas se fonder sur une dynamique d'intérêt général – entendre à minima non-lucrative, sinon publique ou paritaire – lorsque sa solvabilité est assurée par les contribuables ?

Deuxièmement, le monde de l'assurance ne se retire que très peu de ses investissements dans les énergies fossiles. Construire un système pour assurer les dommages matériels et naturels, qui dans le même temps, participe à en financer les causes systémiques est un non-sens. A ce sujet, l'avis est clair : orienter, par exemple, les 2 675 milliards d'euros d'actifs des assureurs en France vers la prévention et les investissements verts est nécessaire !

Cependant, nous pourrions regretter la borne minimale de 10 % pour les actifs « verts » et l'absence de plancher pour les actifs au service de la prévention. Et par-delà la gestion d'actifs, il aurait aussi été intéressant de questionner le possible fléchage des dépenses de fonctionnement dans la prévention par les assureurs : la prévention est une dépense d'investissement sur le long terme qui ne peut être l'unique fruit de placements financiers.

Nous avons également effleuré le débat sur la numérisation à outrance et les vulnérabilités qu'elle induit en cas d'attaques cyber. Interrogeant brièvement mais sans atterrissage et sans préconisation, notre capacité à ne pas remplacer certaines infrastructures physiques pour nos industries stratégiques et nos services publics. Cela pourrait par exemple être le cas pour l'aiguillage des trains ou les guichets de services publics.

Notre commission s'est penchée un long moment sur le débat – récurrent à de nombreux secteurs – de la création d'un ministère de plein exercice ou bien d'une délégation rattachée au premier ministre, pour la planification et la gestion des risques majeurs. L'urgence de consolider la capacité des pouvoirs publics à planifier le temps long, préserver nos écosystèmes, prévenir le risque et à organiser en cohérence les plans de réactions n'est plus à prouver.

Mais alors qu'en cas d'inaction climatique, nous sommes face à un risque de socialisation qu'aucun ne s'ose à chiffrer, pourquoi ne pas consacrer notre temps à imaginer nos systèmes de solidarité futurs ?

Combien faut-il à minima ? Qui gère ? Qui paye ? Comment garantit-on un cadre universel et l'impérieuse nécessité de justice sociale ? Oui, par-delà les ajustements de systèmes privés ou publics-privés existants, nos groupes auraient souhaité que les débats s'orientent vers la création de nouveaux modes pour faire sécurité collective et solidarité. Cet avis nous interroge en somme, sur notre capacité à penser « en dehors de la boîte ».

Ce qui nous attend nous impose l'immense effort et le courage dont la France a fait preuve à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, en créant Sécurité sociale et secteur public productif. Ce qui nous attend nécessite de penser nos solidarités et nos protections collectives sur le temps long. Nous aurions rêvé pouvoir penser, au CESE, la Sécurité sociale de demain face aux dangers pandémiques et climatiques.

Mais cet avis est un premier pas pour l'acculturation aux risques qui s'annoncent. Bien qu'il questionne un processus assurantiel qui participe à financiariser la nature et à la marchandiser, il est aussi un pas d'ajustement nécessaire des systèmes d'assurance actuels face à l'augmentation des risques systémiques.

C'est pour cette raison, tout autant que pour le travail accompli, que le groupe des associations et le groupe OEMJ ont voté en faveur de cet avis